



AMNESTY
INTERNATIONAL



DISCOURS TOXIQUES ENVERS LES PERSONNES **ROMS**



**BRANCHE
THÉMATIQUE**



© Claudio Menna/Al

SOMMAIRE

PRÉAMBULE	3
PRÉSENTATION GÉNÉRALE	4
POUR ALLER PLUS LOIN	6
ARGUMENTAIRE CONTRE LES IDÉES REÇUES	11
GLOSSAIRE	15



L'élaboration de cet outil a bénéficié du soutien de la Fondation Amnesty International France.

Note : Lorsqu'un mot est en MAJUSCULES, sa définition figure dans le glossaire à la fin de la fiche pédagogique.

PRÉAMBULE

Roms, Manouches, Gitans, Tsiganes, Gens du voyage, Romanichels, Bohémiens... Ces termes ne nous sont pas inconnus mais renvoient souvent à des idées reçues et des stéréotypes véhiculés par les médias ou les discours politiques. Ils désignent des communautés très différentes dont le passé, les trajectoires, les cultures et traditions se distinguent fortement les uns des autres. Ces communautés méconnues ont souvent par le passé suscité un mélange de curiosité et de rejet et font aujourd'hui encore l'objet de nombreuses et diverses formes de discrimination.

La fiche pédagogique «Discours toxiques envers les personnes Roms» est une branche thématique conçue pour accompagner et compléter le guide «Agir contre les discours toxiques». Cet outil, composé d'un guide et de plusieurs fiches pédagogiques, a pour objectif de permettre à toutes les personnes qui le souhaitent de s'auto-former afin de développer des stratégies de réponses adaptées aux discours toxiques.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

// QUI SONT LES ROMS ?

Originaires du nord de l'Inde, les TSIGANES ont suivi des itinéraires géographiques différents pour arriver en Europe, essentiellement à partir du XIV^e siècle. Certaines communautés ont été sédentarisées de force dans les anciennes provinces roumaines ou dans l'empire austro-hongrois, d'autres ont poursuivi plus à l'ouest pour arriver jusqu'en France, en Espagne, ou plus au nord, vers la Scandinavie... S'ils partagent des caractéristiques communes, les Roms restent des groupes distincts, qui, pour la plupart, ne revendiquent pas d'identité commune à l'exception de quelques leaders d'Europe centrale qui militent pour la constitution d'une nation.

Tous ces groupes peuvent être rassemblés sous la dénomination « ROMS », choisie par l'Union Romani Internationale en 1974, et officiellement adoptée par l'Union européenne afin d'éviter les désignations à connotations racistes. Pourtant, dans le sens commun, le terme « Rom » s'applique avant tout aux groupes tsiganes d'Europe centrale et orientale, les Manouches et les GITANS ne se reconnaissant pas sous cette appellation. « Rom » signifie « homme » en langue romani, la langue tsigane dérivée du sanskrit.



© Sanja Knežević

Ces hommes et ces femmes représentent aujourd'hui la plus importante minorité ethnique européenne. Parmi les groupes qui composent cette minorité très hétérogène, on peut distinguer les Sinté (parmi lesquels les Manouches, surtout présents en Allemagne, Suisse, Autriche, au Benelux, dans le nord de la France, ainsi que dans certains pays nordiques), les Kalé (dits aussi Gitans, surtout présents en Espagne et dans le sud de la France) ou enfin les Roms, qui eux sont essentiellement présents en Europe centrale et orientale. Ces derniers représentent environ 70% de ces populations présentes en Europe, c'est en partie pour cela que ce terme « Rom » a été retenu comme terme générique.

- Distinction entre « Gens du voyage » et « Roms » en France

«GENS DU VOYAGE» est un terme administratif désignant les personnes itinérantes (souvent d'origine rom mais de nationalité française). Ces personnes ont subi de nombreuses mesures discriminatoires jusqu'à l'abrogation, en janvier 2017, de la loi du 3 janvier 1969 relative aux activités ambulantes et au régime des personnes circulant en France sans domicile ni résidence fixe, qui les obligeait à être munies d'un livret spécial de circulation délivré par les autorités administratives.

Le terme « ROMS » désigne des personnes principalement de nationalité roumaine et bulgare. Ces personnes peuvent entrer en France sans visa mais, rencontrant de nombreux obstacles dans l'accès au travail, vivent souvent de mendicité et habitent dans des squats ou des bidonvilles, dont elles sont régulièrement chassées.

Les Roms souffrent aujourd'hui en France d'une stigmatisation et de discriminations importantes dans l'accès à l'éducation, au logement, aux soins et à l'emploi. *« Les discriminations en raison de l'origine, de l'habitat ou du mode de vie, limitent l'accès aux droits de ces personnes et renforcent la marginalisation dont elles sont victimes. Ces discriminations, les confusions et les amalgames entretenus à l'égard de ces populations – qui sont souvent perçues dans l'imaginaire collectif comme délinquantes – doivent être combattus par des mesures concrètes d'accès aux droits et par une volonté politique réelle et affirmée de lutter contre les stéréotypes et les discriminations »*¹.



© Claudio Menna/AI

POUR ALLER PLUS LOIN

// UNE LONGUE HISTOIRE DE LA DISCRIMINATION EN EUROPE ET EN FRANCE

Dès leur arrivée en Europe, au Moyen Âge, les Roms ont souvent servi de boucs émissaires. Dans les pays d'Europe de l'Est, et particulièrement en Roumanie, ils ont été réduits en esclavage jusqu'au milieu du XIX^e siècle.

En France, entre le XVI^e et le XX^e siècle, ceux qu'on appelle les « bohémiens » ou les « romanichels » sont rejetés aux périphéries des villes, considérés comme perturbateurs.



© Laurent Ziegler

Au XX^e siècle, les régimes communistes vont tout mettre en œuvre pour sédentariser les populations roms et gommer leurs particularités culturelles. La langue et les vêtements « traditionnels » sont interdits, la fréquentation des églises rendue obligatoire, le travail imposé et la stérilisation des femmes forcée jusqu'au début du XXI^e siècle¹.

1 – LIÉGEOIS (J.-P.), *Roms et Tsiganes*, La Découverte, 2009

La chute des régimes communistes et l'ère capitaliste plongent les populations roms d'Europe de l'Est dans la pauvreté et les relèguent à la périphérie des villes. Le racisme et le rejet achèvent de les marginaliser, y compris en matière d'éducation. Des dizaines de milliers d'entre eux ont émigré vers l'ouest, contraints par la misère à aller chercher un meilleur avenir ailleurs.

Les années 1990 et 2000 ont été le théâtre de quelques changements encourageants au niveau européen. Les organisations roms et tsiganes se sont consolidées et se posent désormais en partenaires des pouvoirs publics (ex.: le Centre européen des droits des Roms). Certaines politiques publiques nationales et européennes donnent une place plus importante aux questions concernant les Roms, notamment du fait des actions du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne. L'accent est mis sur l'accès des Roms aux droits humains, avec une coopération renforcée entre les organisations roms et les associations non roms. Malgré ces quelques signes encourageants, beaucoup reste à faire et les progrès réalisés sont fragiles face aux discours toxiques et aux pratiques discriminatoires.

Le génocide des Roms et des Tsiganes durant la Seconde Guerre mondiale est peu connu du grand public. Pourtant, ces derniers faisaient partie des groupes visés par une politique d'élimination totale par les nazis. Bien que l'on ne puisse pas connaître les chiffres précis, la plupart des experts s'accordent sur un point: au moins 500 000 Roms ont été tués, soit environ 70 à 80 % du total de la population rom dans l'ensemble de l'Europe. Certains penchent même pour un nombre beaucoup plus élevé, qui atteindrait 1,5 million¹. La date du 2 août a été choisie comme Journée de commémoration de l'holocauste des Roms pendant la Seconde Guerre mondiale.

• Aujourd'hui en France ?

Une majorité des Roms installés en France vivent en famille dans des habitats précaires installés illégalement sur des terrains publics ou privés, ou dans des squats. Chaque année, en France, ils sont victimes d'expulsions forcées. La plupart du temps, ce sont des familles entières qui sont ainsi mises à la rue, souvent sans que ne leur soit proposée la moindre solution de relogement ni même la promesse d'un hébergement provisoire qui se résume à quelques nuitées. Ces expulsions sont considérées comme « forcées » car elles sont généralement réalisées sans véritable information ni consultation des intéressés qui sont, de ce fait, privés de la possibilité de contester la mesure d'expulsion et ne bénéficient d'aucune alternative.

1 – KEEN (E.), *Right to Remember - A Handbook for Education with Young People on the Roma Genocide*, Éditions du Conseil de l'Europe, 2014

Elles ne font qu'aggraver l'extrême précarité des conditions de vie de ces familles vivant dans ces habitats précaires, lesquels sont, bien souvent, dépourvus des services les plus élémentaires (eau, électricité, sanitaires, collecte d'ordures, etc.).

En 2016, seuls 50% des enfants des bidonvilles étaient scolarisés à cause des expulsions ou des refus de scolarisation, d'après une étude du Collectif pour le droit des enfants roms à l'éducation.

Les familles expulsées perdent non seulement leur logement mais aussi le peu de biens qu'elles possèdent. Chaque expulsion forcée conduit ces familles à repartir, à chaque fois, de zéro. Ces expériences constituent un traumatisme majeur pour ces populations déjà fragiles et portent atteinte à leurs droits fondamentaux.

L'ANTITSIGANISME, comme d'autres formes de racisme, se base sur un ensemble de stéréotypes et de préjugés très répandus et profondément ancrés. Les « Roms » constituerait un groupe homogène, nomade, bénéficiaires abusifs des prestations sociales et ne souhaitant pas s'intégrer. Ils sont associés à la misère, l'insalubrité, la mendicité et la criminalité. Ces stéréotypes et préjugés deviennent institutionnalisés par les prises de position du gouvernement et de la classe politique en général. Ainsi, le discours public tend à justifier l'échec d'initiatives d'intégration par la seule attitude des bénéficiaires.



© Mugur Vărzariu



© ElizaGoroya

• Des politiques publiques pour un meilleur respect des droits

Des solutions existent pour permettre aux personnes roms d'avoir accès à leurs droits, notamment le droit au logement, à l'accompagnement vers l'emploi et à la scolarisation des enfants. Plusieurs villes telles que Nantes, Strasbourg ou Toulouse ont mis en place des dispositifs pour reloger les personnes expulsées:

- ✓ villages d'insertion;
- ✓ mise à disposition de terrains viabilisés;
- ✓ relogement en habitations modulaires (mobiles-homes, caravanes, Algeco).

Cependant, peu de municipalités y ont recours. Le coût de ces dispositifs est pourtant moindre en comparaison de celui des expulsions, et les fonds européens dédiés à cet objectif d'intégration des populations marginalisées sont largement sous-utilisés.

En Île-de-France – qui abrite près de la moitié de la population rom de France – certaines collectivités parviennent à mettre en place des projets d'insertion, comme à Ivry-sur-Seine ou Choisy-le-Roi. Seule une véritable politique de résorption progressive et positive des bidonvilles dans le respect des personnes pourra produire des résultats durables. Pour qu'elle réussisse, il est nécessaire que l'État s'implique davantage aux côtés des régions et des municipalités.

// ACTIONS D'AMNESTY INTERNATIONAL

À travers ses actions¹, Amnesty International a pour objectifs de :

- > **renforcer l'accès aux droits** des personnes roms en luttant contre les discriminations;
- > **arrêter les expulsions forcées** qui ne font qu'aggraver la pauvreté;
- > **soutenir et valoriser les initiatives locales** qui permettent aux personnes vivant en bidonville ou en squat d'accéder à un logement.

Amnesty International est mobilisée à l'échelle européenne pour lutter contre les discrimination à l'encontre des Roms. Elle dénonce les expulsions forcées qui sont une violation des normes internationales relatives aux droits humains. Elle lutte aussi contre toutes les autres formes de discrimination que peuvent subir les Roms et qui privent ou limitent leur accès à des droits fondamentaux (éducation, logement, soins...).

1 – Activités de plaidoyer auprès des autorités nationales et locales; recensement de bonnes pratiques d'insertion; recensement de témoignages de personnes roms insérées; promotion de la Charte pour le respect des droits et la dignité des occupants de terrains; activités de sensibilisation / déconstruction des préjugés.



© Sven Dauphin

Amnesty International demande aux États de :

- > suspendre toute procédure d'expulsion en l'absence de solution d'hébergement ou de logement adapté et durable et de permettre aux personnes d'exercer leur droit d'accès au logement, au travail, aux soins de santé et à la scolarisation;
- > cesser les discours qui entretiennent les stéréotypes et le racisme à l'égard des Roms;
- > mettre fin à toutes les dispositions discriminatoires à l'égard des Roms.

Amnesty International adresse des recommandations aux gouvernements, aux préfets et aux maires afin de garantir des mesures de protection, notamment pour limiter les répercussions négatives des expulsions sur la santé et sur la scolarité des enfants.

Depuis 2012, plusieurs rapports d'Amnesty International ont été consacrés aux expulsions forcées des Roms en France et aux agressions racistes. Des actions sont menées afin d'exhorter le gouvernement à mettre un terme aux expulsions forcées et respecter les droits des populations roms.

ARGUMENTAIRE CONTRE LES IDÉES REÇUES

// MOBILITÉ

- « Ils n'ont pas le droit de venir et de séjourner en France. »

« Tout citoyen de l'Union a le droit de circuler et de séjourner librement sur le territoire des États membres.¹ » Comme chaque autre citoyen européen, les Roms ressortissants d'autres pays de l'Union européenne bénéficient du droit à la libre circulation et peuvent donc venir librement en France pour 3 mois sous certaines conditions : ne pas troubler l'ordre public, ne pas être « une charge déraisonnable » pour le système d'assistance sociale et ne pas être en situation d'abus de droits².



© AI

- « Ils nous envahissent. »

La population rom reste stable depuis le début des années 2000. « Ainsi, les notions 'd'arrivées massives' ou encore 'd'appel d'air' fréquemment présentes dans les médias et les discours politiques ne se vérifient pas en pratique et sont sans rapport avec le nombre réel de Roms migrants, qui ne représentent qu'environ 0,03 % de la population³. »

1 – Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, Article 21

2 – Collectif national droits de l'homme Romeurope, *Ceux qu'on appelle les Roms – Luttons contre les idées reçues*, 2013

3 – MUIZNIEKS (N.), *Rapport du Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe suite à sa visite en France du 22 au 26 septembre 2014*, 2014

- « Ils sont tous nomades. »

Avant de migrer, les Roms étaient sédentaires dans leurs pays d'origine. Ils vivaient aussi bien en ville que dans des territoires ruraux. Certains vivent en France dans des caravanes (inaptes à la circulation) qu'ils ont pu acheter d'occasion à bas prix ou mises à disposition par des associations et collectivités, ce qui entretient la confusion avec les Gens du voyage. Beaucoup de Roms ont un habitat encore plus précaire (bidonvilles composés de baraqués ou de tentes). Une majorité d'entre eux désire s'intégrer dans le pays où ils ont émigré.



© Borut Peterlin

// HABITAT

- « Habiter dans un bidonville est leur mode de vie. »

Habiter un bidonville ou un campement n'est certainement pas un mode de vie choisi mais est une solution faute de pouvoir trouver mieux. Ce type d'habitat est la conséquence d'une politique d'exclusion et l'un des nombreux signes visibles d'une crise du logement en France. Les conditions dans les bidonvilles sont d'autant plus précaires que bien des collectivités territoriales ne respectent pas leurs obligations concernant l'accès à l'eau potable ou au raccordement provisoire à l'électricité par exemple¹.

Pourtant, tous les Roms en France ne vivent pas dans la misère. Beaucoup d'entre eux pratiquent une « stratégie d'invisibilité » et peuvent avoir tendance à dissimuler leur identité en public.

1 – Groupe d'information et de soutien des immigrés, Jurisprudence sur les droits des habitants de bidonvilles et squats menacés d'expulsion, www.gisti.org, décembre 2014

- « Ils ne vivent qu'en communauté. »

Les Roms se regroupent afin de pouvoir compter sur la solidarité entre familles qui viennent souvent d'un même endroit. La solidarité communautaire est une ressource supplémentaire pour affronter les difficultés liées à la migration. Vivre en communauté n'est cependant pas un projet de vie partagé par tous les Roms, qu'ils vivent dans des bidonvilles ou non.

// TRAVAIL

- « Les Roms ne veulent pas travailler et préfèrent faire la manche. »

La menace perpétuelle d'une expulsion du lieu de vie ne permet pas d'envisager une véritable insertion socioprofessionnelle. Une majorité de Roms ont travaillé ou travaillent mais, de par leur situation, sont contraints de le faire principalement dans le secteur informel. Les compétences des personnes vivant en squat ou bidonville sont extrêmement diverses et méritent d'être prises en compte¹. Des ponts avec l'économie sociale et solidaire et avec des projets économiques alternatifs pourraient être faits pour valoriser ces compétences. Jusqu'au début de l'année 2014, des mesures transitoires restreignaient l'accès à l'emploi pour les citoyens et citoyennes roumains et bulgares. L'effet bénéfique de la levée de ces mesures est lent à percevoir. La mendicité n'est pas un choix délibéré mais une stratégie de survie pour assurer les besoins quotidiens du foyer. On peut d'ailleurs rappeler que mendier n'est pas illégal (certaines formes le sont cependant, comme la mendicité agressive).

- « Ils profitent des aides publiques. »

Paradoxalement, il est reproché aux Roms de vivre « hors système », tout en « profitant du système ». Contrairement à une idée très répandue, les Roms ont un accès limité aux prestations sociales. Pour bénéficier de l'assurance maladie, de la couverture maladie universelle complémentaire ou de l'aide au paiement d'une complémentaire santé, il faut pouvoir prouver que l'on réside en France de manière stable et régulière. C'est une démarche bien difficile en l'absence d'hébergement légal, d'emploi déclaré ou encore de recours à des services. Souvent les Roms se voient refuser l'accès à la domiciliation. Ce refus permet aux municipalités de ne pas se sentir concernées par la situation des Roms sur leurs territoires. Sans domiciliation, le phénomène d'exclusion s'accroît, les démarches administratives se complexifient et l'accès aux droits s'en trouve diminué².

1 – Myeurope.info, « Le top 5 des préjugés sur les Roms », 25 septembre 2013

2 – Romeurope, *Rapport politique 2015 du Collectif National Droits de l'Homme*, 2015

// ENFANCE

- « Ils ne veulent pas envoyer leurs enfants à l'école et les exploitent. »

En France, l'instruction est obligatoire pour les enfants, français comme étrangers. Pourtant, pour les enfants roms, des « obstacles de nature administrative sont constatés en pratique tels que le refus d'inscription scolaire de la part de certaines municipalités en raison d'une arrivée récente et mal établie sur la commune ; la non-fourniture de justificatifs qui retardent les démarches d'inscription scolaire ; parfois, quand l'inscription est acceptée, des conditions de scolarisation insatisfaisantes dans des locaux peu conformes aux exigences de non-discrimination et de respect de la dignité de tous les enfants¹ ». Enfin, les évacuations répétées des lieux s'accompagnent du décrochage des enfants inscrits. La précarité dans laquelle se trouvent de nombreux Roms limite leur accès à certains biens et services souvent nécessaires à la scolarisation (transports scolaires, cantine, habillement, etc.).



© Jiri Pasz / AI

Antitsiganisme

L'antitsiganisme désigne le racisme anti-Roms. Il se base sur un ensemble de stéréotypes et de préjugés très répandus et profondément ancrés sur les Roms ou les personnes perçues comme Roms.

Gens du voyage

« Gens du voyage » est un terme administratif désignant les personnes itinérantes (souvent d'origine rom mais de nationalité française).

Gitan

Le terme Gitan ou Kalé (du sanskrit « kalo » : noir) désigne les Tsiganes dispersés en Espagne, en Afrique du Nord et dans le sud de la France.

Rom

« Rom » est la dénomination générique choisie par l'Union Romani Internationale en 1974 pour éviter les désignations à connotations racistes. Certains groupes, cependant, ne se reconnaissent pas dans le terme Rom, comme les Manouches et les Gitans. Dans le sens commun, le terme « Rom » s'applique avant tout aux groupes tsiganes d'Europe centrale et orientale, notamment de nationalité roumaine et bulgare.

Tsigane

Issu du grec médiéval « athingani » qui signifie « intouchable », ce terme désigne l'ensemble des populations originaires du nord-ouest de l'Inde perçues comme nomades en Europe. Elles se divisent en plusieurs groupes épars sur le continent européen à la fin du XIV^e siècle. Ces groupes ont une langue en commun, le romani, dérivé du sanskrit indien.

Suivez notre actualité sur :
amnesty.fr

